

Bruxelles, le 17 décembre 2020

CM 5454/20 OJ CRP2

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Suite de la réunion du COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (2e partie) Bâtiment Europa, Bruxelles 18 décembre 2020 (9:30)

Format 1+1 (+1 en salle d'écoute)

Points avec débat (II)

Affaires étrangères

Nouveau point

113. (évent.) Accord global sur les investissements UE-Chine État d'avancement

Affaires générales

Nouveau point

114. Négociations UE-Royaume-Uni (aspects commerciaux) État d'avancement

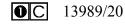
Affaires économiques et financières

Règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience 50. Compte rendu

Affaires étrangères

Nouveau point

115. Règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) Approbation des résultats généraux du trilogue



Divers

CM 5454/20 1 FR

Points sans débat (I)

Affaires générales

Transféré du Coreper (1^{re} partie)

109. Règlement REACT-UE

Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif

13819/20 REGIO

Nouveau point

116. Conclusions sur le rapport spécial 22/2020 de la CCE sur l'avenir des agences de l'UE

14125/20 STAT

Approbation

Décision de recourir à la procédure écrite

Nouveau point

117. Règlement établissant l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)

13570/20 ELARG

Rapport sur l'état des travaux

Affaires économiques et financières

Transféré du Coreper (1^{re} partie)

111. Règlement établissant le programme "Douane" aux fins de la coopération dans le domaine douanier Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord

14089/20 UD

Transféré du Coreper (1^{re} partie)

112. Conclusions sur le rapport spécial 21/2020 de la CCE sur le contrôle des aides d'État en faveur des institutions financières dans l'UE

14081/20 14080/20 EF

Approbation

Décision de recourir à la procédure écrite

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.

CM 5454/20 2